LISTE RÉCAPITULATIVE
Séance du 21 mai 2025

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
21/05/2025	DE_2025_022	DECISIONS MODIFICATIVES : RAR changement d'article	
21/05/2025	DE_2025_023	VENTE DE LOGEMENTS COMMUNAUX - SIP	
21/05/2025	DE_2025_024	ACHAT D'UNE PARCELLE AH 48	
21/05/2025	DE_2025_025	RETROCESSION D'UNE CONCESSION CIMETIERE	
21/05/2025	DE_2025_026	DECISIONS MODIFICATIVES : Virement de crédit	
21/05/2025	DE_2025_027	DECISIONS MODIFICATIVES : Virement de crédit iNVESTISSEMENT	
21/05/2025	DE_2025_028	FIXATION DES CONTRE-VALEURS au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable	
21/05/2025	DE_2025_029	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pose de cendriers	
21/05/2025	DE_2025_030	SUBVENTIONS aux associations 2025	
21/05/2025	DE_2025_031	LOCATION ECRAN TACTILE - AUTORISATION DE PUBLICATION	
21/05/2025	DE_2025_032	RELAIS PICK UP - par la Poste	

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_022-DE

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_022**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DECISIONS MODIFICATIVES : RAR changement d'article

Le Maire expose au conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 pour les restes à réaliser nécéssite une modification du compte d'imputation :

le transfert des restes à réaliser FDE :

Dépenses Investissement - chapitre 204 article 2314 "constructions sur sols d'autrui" :
+20 325 +24 388.8
Dépenses Investissement - chapitre 21 article 2152 "Installations de voirie :
-20 325 - 24 388.8

Le conseil Municipal, valide la décision modificative.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

MAIRIE DE L'ETOILE 80 (Somme)

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_023-DE

cRépublique Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANCA

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_023**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VENTE DE LOGEMENTS COMMUNAUX - SIP

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'achat de la SIP d'Amiens pour les 3 logements communaux ci-nommés :
- 157 Rue Jules Verne
- 159 Rue Jules Verne
- 37 Ruie du 08 Mai 1945

La proposition s'élève à 180.000 €uros. M Le Maire expose que ces logements sont de classe : F et nécessitent d'importants investissements de remise aux normes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte :

- Le prix de vente de 180.000 €uros
- De prendre en charge les impayés, si impayés il y a avant la vente.
- Accepte de se porter garant pour l'emprunt de la SIP
- Et aautorise le Maire à signer tous les documents s'y référent.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

MAIRIE DE L'ETOILE 80 (Somme)

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_024-DE

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACHAT D'UNE PARCELLE AH 48

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'achat d'un talus - parcelle AH 418 pour une superficie de 2a 88ca.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte :
- Le prix d'achat de 500 € net vendeur ;
- De s'acquitter des frais de notaire ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y référent

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

MAIRIE DE L'ETOILE 80 (Somme)

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_025-DE

cRépublique Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

L ETOILE - COMMUNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_025**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RETROCESSION D'UNE CONCESSION CIMETIERE

M le Maire informe l'assemblée qu'une demande de rétrocession de concession a été demandé au prix d'achat de celle-ci. Concession numéro 685 achetée en novembre 2006.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte la rétrocession au prix d'achat de 160 €uros.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

MAIRIE DE L'ETOILE 80 (Somme)

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_026-DE

cRépublique Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DECISIONS MODIFICATIVES : Virement de crédit

Le Maire expose au conseil Municipal qu'un virement de crédits doit être fait afin de régulariser les paiements pour la création de la nouvelle mairie sur le budget 2025.

Le virement de crédit ci-après :

Dép. Invest. du compte 2131 – Bâtiment public : - 30.000 €
Rec. Invest. Au compte 203 – Frais d'études : +30.000 €

Le conseil Municipal, valide cette décision modificative.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

MAIRIE DE L'ETOILE 80 (Somme)

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_027-DE

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_027**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DECISIONS MODIFICATIVES : Virement de crédit iNVESTISSEMENT

Annule et remplace la délibération DE2025-026

Le Maire expose au conseil Municipal qu'un virement de crédits doit être fait afin de régulariser les comptes pour les frais d'études pour la création de la nouvelle mairie et la création d'une salle d'association sur le budget 2025.

Il propose le virement de crédit ci-après :

Dép. Invest. du compte 2131 – Bâtiment public : - 30.000 €
Rec. Invest. Au compte 203 – Frais d'études : +30.000 €

Le conseil Municipal, valide cette décision modificative.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

MAIRIE DE L'ETOILE 80 (Somme)

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_028-DE

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_028**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : FIXATION DES CONTRE-VALEURS au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable

Exposé des motifs :
L'article 101 de la loi n°2023-1322 DU 29 Décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement collectif auxquelles sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétentes en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.
En application du décret n°2024-787 du 9 Juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau dans le cadre du contrat de délégation de service public du 01 janvier 2015, la commune de l'Etoile doit définir la contre valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles : L2224-12-2 à L 2224-12-4 ;
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-10-1 à L.213-10-6, D.213-48-12-1 à D.213-48.12-13;
Vu l'arrêté du 05 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs.
Vu la délibération n°2024-19 du 19 Juin 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Artois Picardie portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5;
Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable entre la Commune de l'Etoile et la Société des Eaux de Picardie entré en vigueur le 01 Janvier 2015 et notamment son article 11 (Sur le recouvrement et le reversement de la part collectivité).

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_028-DE

Considérant que le syndicat, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit

- 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable
- 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau
- 3°) des coefficients de modulation ;

Considérant que l'agence de l'Eau Artois Picardie a fixé un tarif de 0,10 € HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025.

- - Le coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable prendre la valeur de 0,2 ;

Considérant que la Commune de l'Etoile a estimé que, pour l'année 2025,

- - le taux d'impayés prendra la valeur de 5 % du montant total facturé aux usagers.

Considérant qu'il appartient donc à la commune de l'Etoile de fixer le montant forfaitaire pris en compte dans la redevance d'eau potable au titre la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable prévue à l'article L.213-10-5 du code de l'environnement, dont le délégataire est chargé d'assurer le recouvrement auprès des usagers et de lui reverser dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement .

Après en avoir délibéré, la Commune de l'Etoile DECIDE :

Article 1 : Fixe pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu à : 0,023 € HT/ m3 .

Article 2 : Précise que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5,5 % pour l'eau.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_029-DE

cRépublique Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_029**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Pose de cendriers

Filières « REP » Responsabilité Élargie des Producteurs, contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public

M. Le Maire de l'ETOILE, TIRMARCHE Ghislain EXPOSE :
ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec desproduits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoiement des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voieries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

En contrepartie, la Commune de l'Etoile va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieu des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_029-DE

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoiement, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et reprécise ci-dessous.

Typologie de collectivité	Montant €/habitant/an
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5000 et inférieure à 50.000 habitants permanents.	1,08
Urbain dense : Communes dont la population est supérieure ou égale à 50.000 habitants permanents	2,08
Rural : communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants permanents	**0,50**
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois crièteres suivants : - Plus d'1,5 lits touristiques par habitant - Un taux de résidence secondaires supérieur à 50 % - Au moins 10 commerces pour 1000 habitants	1,58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.
Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

La Commune de l'Etoile est compétente en matière de nettoiement des voieries.
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;
Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;
VU le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération ;
Vu le projet de délibération en date du 21 Mai 2025 par lequel Monsieur le Maire de L'Etoile lui propose de signer le contrat entre la Commune de l'Etoile et ALCOME ;

DELIBERE

Article 1 : Approuve la signature du contrat-type entre la Commune de l'Etoile et ALCOME pour la durée de l'agrément.

Article 2 : Autorise Madame/Monsieur le Maire de l'Etoile ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_030-DE

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_030**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTIONS aux associations 2025

M le Maire informe l'assemblée que la commission communale s'est réunie pour valider et proposer au conseil municipal les subventions aux associations 2025.
Il est proposé :

NOM de l'Association	Versement en 2024		Demande en 2025	
ACTG CATM	350	dossier complet	350	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
Apate		dossier complet	900	M. DAZY se retire du vote Subvention Validée par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION (DUBOS)
	1 000		300	
Ass. Festive	0			
Ass. Sports et loisirs	0			
Avenir de l'Etoile	1 800			
Club compétition Fervents pêcheurs	1 100			
Club de l'Age d'Or	550	dossier complet	550	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
Coopérative Scolaire	600		600	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
Fanfare Municipale	1 200	dossier complet	1 500	Il est proposé 1.200 €. Mme LEFEVRE se retire du vote 8 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
Les Fervents pêcheurs	900	dossier complet	900	Il est proposé 600 € 8 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
secours catholique	100			
secours populaire	50			
Croix rouge	50			
Banque alimentaire	50			

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_030-DE

resto du cœur	50			
Ombre et Lumière	0			
Pétanque Stellienne	0			
Société de Chasse	0			
Except. Sté de Chasse	200			
Souvenir Français Picquigny	50			
Stell'Rando		dossier complet	900	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
	650		400	
En attendant Mam	800	dossier complet	800	9 voix POUR – 1 ABSTENTION (DUBOS)
			7 200	**6.600 €**

Après discussion, le conseil municipal, valide les subventions comme mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

MAIRIE DE L'ETOILE 80 (Somme)

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_031-DE

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_031**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : LOCATION ECRAN TACTILE - AUTORISATION DE PUBLICATION

M. Le Maire présente le projet d'installation d'un écran tactile (photographies présentées par vidéoprojecteur) sur le mur d'entrée de la mairie. Cet écran tactile permettra l'accès aux habitants de toutes les informations officielles. Il est proposé de partir sur une location de 3 ans, afin de voir à l'usage de celui-ci.
M. JOZEFOWICZ Olivier demande qui a la responsabilité en cas de casse ou de détérioration du panneau ? Elle précise que c'est la commune qui en a la responsabilité. Il est également précisé que celui-ci est dans l'axe des caméras de surveillance.
Le montant du loyer trimestriel est de 1.152 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte la location de ce panneau d'affichage et valide l'autorisation de publication des informations officielles sur celui-ci.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

MAIRIE DE L'ETOILE 80 (Somme)

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 080-218002830-20250521-DE_2025_032-DE

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **mercredi 21 mai 2025**

Délibération N° **DE_2025_032**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 14/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 14 heures 30, le Conseil Muncipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid
Représentés :
Excusés : Madame CAPRON Marie Madame WOJTYSIAK Hélèna Monsieur DREANO Frédérique
Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RELAIS PICK UP - par la Poste

M. Le Maire présente également la demande de la Poste pour l'installation d'un relai PICK UP afin de permettre la continuité de service avec l'agence postale. Il explique que celui-ci permettra aux habitants d'accéder 24h/24 à un dépôt de colis.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (DUBOS) l'installation et charge M Le Maire de signer tous les documents s'y référent.

Fait et délibéré le : 21/05/2025 Pour extrait conforme : 21 mai 2025
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Monsieur DELPLANQUE Nicolas

MAIRIE DE L'ETOILE 80 (Somme)